

Paris, le 22 mai 2018

## **La France s'angoisse**

En avril 1968, « la France s'ennuyait » (éditorial de Pierre Vianson Ponté dans le Monde du 15 mars 1968).

Le 18 février 1976, « La France avait peur » annonçait Roger Gicquel en ouverture du 20 heures télévisé.

Aujourd'hui, la France ne s'ennuie pas et n'a pas peur mais elle s'angoisse.

Elle s'angoisse vis à vis d'un présent qui ne rassure aucunement et d'un avenir qui s'assombrit pour la majorité de nos concitoyens. Hormis peut-être les 1 % les plus riches qui triomphent sur le plan idéologique avec les leurs aux manettes, et qui raflent la mise de toutes les réformes engagées depuis un an.

La DGFIP n'échappe pas à ce climat ainsi qu'en témoigne le taux de grévistes de 40 % enregistré en mars dernier.

Qu'on ne se méprenne pas, à la DGFIP, les signaux sont les mêmes partout et dans tous les grades. En témoigne la dernière CAP nationale des AFIP / AGFIP qui s'est tenue en mars. La CFDT n'a pas participé et le représentant élu de Solidaires Finances Publiques a annoncé au président qu'il ne siégerait plus dans une instance qui a failli (voir le compte rendu infra), ce qui est quand même une première historique.

Tout le monde est persuadé à juste titre que la DGFIP est arrivée au bout d'une histoire qui s'est construite sur des fondations qui sont largement ébranlées en raison des choix libéraux imposés.

Dans ce contexte, la confiance accordée à ceux qui représentent l'institution DGFIP est très faible tant ces derniers épousent totalement le crédo libéral et ne sont pas avarés d'arguments pour liquider tout ce qui peut l'être et ne garder de la DGFIP qu'un squelette dont on sait qu'il sera dépourvu de chair.

Dans cette période révolutionnaire au sens propre, la pire des postures serait de rester pétrifié.

Il faut bouger, agir, se mobiliser, proposer, imaginer, créer, sortir des sentiers battus, semer de l'utopie, mobiliser les énergies, éveiller les consciences ....

Etre révolutionnaire, nous aussi.

Des idées neuves et des combats rudes : revenons-en aux fondamentaux.

## AFIP / AGFIP : CAP de printemps

Plusieurs CAP 1 se sont tenues dont celle du 28 mars plénière, était consacrée à l'examen des nominations et mutations aux grades d'AFIP et AGFIP. Elle s'est tenue dans un climat tendu. La CFDT n'a pas participé à cette CAP et l'élu Solidaires a annoncé après une déclaration décapante qu'il ne participerait plus à cette instance.

Il faut dire que le dialogue social n'a jamais été aussi délabré y compris au plus haut niveau des cadres de cette administration.

Morceaux choisis de la déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques à la CAP du 28 mars :

Au moment où se déroule cette CAP n°1, une nouvelle fois un lâche et cruel attentat est venu frapper notre pays. Au-delà de l'hommage national au Colonel Beltrame, Solidaires Finances Publiques veut assurer de sa compassion l'ensemble des victimes.

Solidaires Finances Publiques souhaite redire avec vous son attachement premier à nos valeurs, aux valeurs de la République de Liberté, d'égalité et de Fraternité.

Bien évidemment à l'aune de cette nouvelle tragédie, nos « pauvres revendications catégorielles » apparaissent incertaines.

Mais nous avons la certitude qu'elles sont aussi un ferment de la démocratie et du Vivre Ensemble.

*Monsieur le Président,*

*« Je vous fais une lettre que vous lirez peut-être si vous avez le temps ... »*

Après que le corps des Administrateurs et des Administrateurs généraux des Finances Publiques ait contribué à la réussite de la fusion des deux anciens réseaux, largement financée par la réduction de la volumétrie des emplois des cadres et des cadres supérieurs ;

Après qu'aient été portées la refonte du réseau, la ré-ingénierie des missions, la restructuration des équipes ;

S'est ensuivie une cascade de mesures ressenties comme vexatoires qui, de surcroît, s'asseyent allègrement sur les dispositifs légaux et réglementaires et qui sont attentatoires aux engagements pris et donc à la parole de l'État.

Vous décidez, à présent, de la réduction drastique de la volumétrie du corps des Administrateurs et des Administrateurs généraux des Finances Publiques.

Par le seul fait du prince, répondant à un référé indigne de la Cour des Comptes, vous décidez, sans que cela ne vous soit demandé, de la mise en extinction de la classe exceptionnelle et de contraindre la progression indiciaire du corps à la hors échelle E.

Ce faisant, vous ne respectez pas les règles juridiques, notamment, la hiérarchie des normes qui est un des piliers de l'État de droit. Vous amalgamez à dessein la rémunération, l'indemnitaire et l'indiciaire pour contraindre le corps, alors que vous avez cautionné des situations individuelles exorbitantes du droit commun qui sont stigmatisées par la Cour, et que Solidaires Finances Publiques a toujours critiquées.

Vous placez le corps, de fait, dans une échelle indiciaire décorrélée de celle des préfets et d'autres corps de la fonction publique, objet même des négociations ayant abouti à la fusion.

Élus syndicaux en CAP 1, nous avons plus que le sentiment d'avoir failli totalement à notre mandat, totalement incapables de défendre le corps dans son ensemble :

- Incapables de faire entendre les préoccupations juridiques légales et réglementaires même les plus basiques;
- Incapables de défendre raisonnablement les situations individuelles de nos collègues qui nous mandataient et qui nous avaient fait confiance en votant pour nous.

Monsieur le Président,

Soyez rassuré, vous avez totalement et pleinement réussi dans votre mission :

En effet, la CAP n°1 est devenue une simple et aimable chambre d'enregistrement.

Elle ne peut même pas infléchir des décisions qui nous sont imposées, et elle ne permet même pas d'intégrer les préoccupations de représentation des collègues.

Soyez rassuré, l'ensemble du corps poursuivra son action comme il l'a toujours fait dans l'intérêt supérieur de notre maison, la Direction générale des Finances Publiques, et au-delà, de l'État

*Monsieur le Président,*

*C'est pas pour vous fâcher il faut que je vous dise, ma décision est prise je m'en vais « désert » la CAP N°1 mais d'autres viendront rappeler le respect de la parole donnée et défendre l'intérêt des agents et de notre administration.*

## **Où en sommes-nous dans la gestion des grades AGFIP/AFIP ?**

On assiste dans l'ensemble des grades de commandement et même au-delà (AFIPA, IP...) à des évolutions notables dans l'approche RH et pour paraphraser Alan GREENSPAN, Antoine MAGNANT pourrait dire « si vous avez compris quelque chose aux règles applicables c'est que je me suis mal exprimé ».

Désormais, c'est l' « intérêt du service » qui sert d'alibi à toutes les décisions. Il s'agit d'une notion fourre tout, le plus souvent unilatérale et non exempte de coups bas, fourrés ou tordus au choix.

Vous êtes AFIP ou AGFIP depuis plus de cinq ans dans une Direction sachez que vous pouvez être invité à muter avec des pressions amicales, dans un premier temps, puis éventuellement, à « l'insu de votre plein gré ».

Vous êtes sur un statut d'emploi, vous pouvez être transformé en chargé de mission (sans mission) de manière quasi disciplinaire (mais sans les garanties qui vont avec).

Dans une situation particulière, un AFIPA muté dans l'intérêt du service dans un autre département a contesté par voie de référé cette affectation. Il vient de gagner au TA et l'affaire est pendante au CE, l'administration s'étant pourvu en cassation.

L'absence de visibilité est à peu près totale. La GPEC ancienne formule est arrivée à terme et la nouvelle GPEC attendra AP 2022.

Une chose est certaine la nouvelle GPEC sera plus contraignante que l'ancienne qui l'était déjà beaucoup.

Pour s'en sortir, il faudra travailler sa notoriété, bénéficier de bons soutiens, avoir pas mal de chance et croiser les doigts.

### **AGFIP de classe exceptionnelle**

Après la charge de la Cour des Comptes et les injonctions ministérielles la DGFIP devait faire quelque chose. Elle a choisi de supprimer le grade d'AGFIP CE en commençant par le mettre en extinction ce qui se traduit concrètement par l'absence de nomination dans ce grade.

Tout bien pesé, hormis quelques conseillers dépassés et notoirement incompetents en matière statutaire, tout le monde s'accorde à reconnaître que l'initiative était malheureuse.

La solution palliative consistant à rentrer par la fenêtre avec le statut d'emploi pour récupérer des indices HEF et HEG est un pari risqué, dans le contexte fonction publique que nous connaissons.

La suppression du grade d'AGFIP-CE n'est pas irréversible tant que les textes juridiques n'ont pas été publiés. Il donc grand temps de reprendre ses esprits en gardant le statut tel qu'il est.

## **AGFIP de première classe**

Avec l'absence de nomination au grade d'AGFIP de classe exceptionnelle, la première classe devient le grade terminal à la DGFIP. Ce qui change tout puisqu'il est contingenté à 50 % au tour extérieur et non contingenté budgétairement.

Dans la mesure où les apports au tour extérieur arrivent plus jeunes à la DGFIP, la proportion des nommés au tour extérieur ne va cesser d'augmenter.

Les énarques tiennent leur revanche.

Pour un AGFIP de classe normale, l'accès à AGFIP de première classe nécessite d'appliquer les nouvelles règles de gestion : travailler sa notoriété, bénéficier de bons soutiens, avoir pas mal de chance et croiser les doigts.

## **AGFIP de classe normale**

L'accès à AGFIP de classe normale devrait se situer en 2018 dans des volumes comparables à ceux de l'année dernière. Une petite douzaine.

Vu le nombre de candidats, l'accès à AGFIP nécessite d'appliquer les nouvelles règles de gestion : travailler sa notoriété, bénéficier de bons soutiens, avoir pas mal de chance et croiser les doigts.

Pour les tableaux du grade de directeur départemental des impôts, on peut considérer que le tableau 2008 est en fin d'examen et que le tableau 2009 va commencer à s'ouvrir.

Le délai de séjour dans le grade d'AFIP est donc d'une bonne dizaine d'années pour ceux qui sont promus. Pour ceux qui ne le sont pas, le séjour dans le grade d'AFIP peut s'avérer très, très long.

## **AFIP**

L'accès au grade d'AFIP est très sélectif. Le volume annuel de promotion AFIP/DGFIP est équivalent au nombre de promus directeurs départementaux dans l'ex DGI.

C'est l'effet fusion. De l'aveu même de la Direction Générale, le contingentement des possibilités de promotion prive de nombreuses candidatures pour l'accès au grade alors qu'ils en ont les mérites et les capacités.

Quel horizon pour une candidate ou un candidat de 45 ans recalé de la sélection AFIP ?

Par le passé, les recalés du « tour de piste » étaient prioritaires pour l'accès aux postes comptables (recette divisionnaire). Pourquoi ne pas introduire au sein du quota d'AFIPA, ce type de priorité pour l'accès à un poste administratif ou comptable HEA ?

La lumière au fond du couloir.

**Sur les carrières, on sent que les grandes manœuvres se préparent. Les statuts particuliers dont nous disposons à la DGFIP interrogent.**

**La réforme des retraites vers un régime unique va rebattre les cartes.**

**Il faudra faire preuve d'imagination, d'ambition et de volontarisme pour que la DGFIP continue à attirer les talents.**

**Il faudra également un rapport de force politique et syndical.**

**Pour les prochaines élections, mettre un bulletin dans l'urne de la combativité serait une sage précaution.**

## **P... DIX ANS !**

Depuis le 4 avril, la DGFIP a dix ans et le moins que l'on puisse observer, c'est que les célébrations de cet anniversaire n'ont guère mobilisé la communication ministérielle. Dans un pays que l'on dit avide de commémorations, peut-être craignait-on qu'un événement aussi considérable éclipsât le centenaire de l'Armistice ?

Certes, nombre des politiques qui portèrent et consolidèrent la réforme se produisent désormais plus volontiers dans les prétoires du Palais de Justice qu'à l'auditorium de Bercy. Quant aux hauts fonctionnaires qui la mirent en œuvre, ils coulent à présent des jours paisibles sous des cieux plus cléments.

Pour cet anniversaire, on sent comme une gêne, à tout le moins un enthousiasme mitigé peut être un déni ?

Il paraît lointain, le temps où les pères fondateurs promettaient en tribune, avec des accents gaulliens, une administration « fière et dominatrice » s'emparant à bras le corps de tous les postes avancés (CHORUS, Politique Immobilière de l'État,...). A peine aurait-on entendu un Lanrezac (général et stratège de la grande guerre) susurrer : « Attaquons ! Attaquons ! Comme la lune... ».

Car à l'ivresse des premières espérances a pourtant succédé la guerre de tranchées et la DGFIP d'aujourd'hui serre les fesses en attendant le verdict d'Action Publique 2022, énième zinzin destiné à poursuivre le détricotage du modèle administratif français.

A l'époque pourtant, quelques lucides (aussitôt classés parmi les chafouins) pointaient des nuages inquiétants sur la ligne bleue des Vosges. Ce qui était alors le « Journal de la section des Directeurs » du SNUI, ancêtre du présent journal titrait dans son numéro 43 d'octobre 2007 : « une fusion et combien d'enterrements ? » avec une analyse dont la pertinence est toujours de mise :

*« il faudra s'attendre à plusieurs milliers de suppressions d'emplois de tous grades et de toutes catégories. C'est un des objectifs premiers de la réforme et les ministres feront tout pour le respecter. Au terme de la réforme, les effectifs de la DGFIP devront être redescendus sous les 100.000 agents, ce qui nous donne autour de 30.000 emplois à supprimer ».*

Dix ans plus tard, nous y sommes en effet, et Moloch ne semble pas repu.

Rien de grand ne se fait sans passion, disait Hegel. Nous vivons cette passion, au sens premier du terme, mais la DGFIP est-elle pour autant devenue la grande administration annoncée ? Saignée dans ses effectifs, en butte aux appétits d'autres corps eux-mêmes appuyés par les escarmouches de la Cour des Comptes, elle paraît plus que jamais assiégée et dans la crainte du prochain assaut. Dix ans déjà et plus de souvenirs que d'espoir.

J'ai dix ans / je sais que c'est pas vrai mais j'ai dix ans / laissez-moi rêver que j'ai dix ans...

**La section des Administrateurs et Conservateurs est représentée par :**

Christian BOULAIS AGFIP Secrétaire de section et rédacteur du présent journal

Gilles GAUTHIER AGFIP Classe 1 Elu titulaire CAP 1

Claude PAIN AGFIP Classe 1 Elu suppléant CAP 1

Didier JASSELIN Représentant la section au Conseil Syndical de Solidaires FIP

Serge LODIER Conservateur des Hypothèques détaché sur un emploi de CSC

Bernard CAMUT Secrétaire national en charge de l'Encadrement supérieur